



## MAIRIE

### SAINT MARTIN DES NOYERS - Vendée

28, Rue de l'Église

☎ 02 51 07 82 60 - Fax 02 51 07 85 99

#### RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 OCTOBRE 2017

La séance a débuté par la présentation du rapport d'activités 2016 de la Communauté de Communes du Pays de Chantonay, par Monsieur Jean-Jacques DELAYE, président.

*Le Conseil Municipal a approuvé le compte rendu de la réunion du 14 septembre 2017 et :*

- ↪ a décidé d'approuver la décision modificative n°2 sur le budget commune, afin de prévoir les crédits :
  - en investissement :
    - opération 103 – Eglise au compte 2313 suite au sinistre du mois de mars dernier des travaux de rénovation de la toiture sont à réaliser ;
    - opération 115 – ancienne salle Carreau – bibliothèque, isolation par l'extérieur du bâtiment ;
    - opération 108 – voirie au compte 2315 : des travaux supplémentaires pour l'aménagement du carrefour de l'Aubépine ;
  - en fonctionnement : compte 6574 subventions aux associations suite à des demandes exceptionnelles.
  
- ↪ a accepté le remboursement de la SMACL assurance, d'un montant total de 39 329.09 euros, suite au sinistre sur l'église, le 6 mars dernier après le passage de la tempête Zeus, la toiture de l'église avait été endommagée.
  
- ↪ a approuvé l'aménagement d'une liaison piétonne le long de la RD 52, au lieu-dit la Grève, dans la continuité de relier le bourg à la Grève et ainsi au sentier pédestre du Détroit. De même, que des aménagements doivent être envisagés pour sécuriser les accotements empruntés régulièrement par les scolaires ; a validé le plan et l'estimation des travaux à 50 410 € HT et a autorisé Monsieur le Maire à présenter un dossier technique et financier au Conseil Départemental afin de solliciter une subvention correspondant à 40 % du montant hors taxe des travaux.
  
- ↪ a approuvé l'état des redevances dues par GRDF pour l'année 2016, pour un montant total fixé à 454 €, au titre de l'occupation du domaine public communal par les ouvrages des réseaux de distribution de gaz (RODP) et au titre de l'occupation provisoire du domaine public communal par les ouvrages des réseaux de distribution de gaz (ROPDP) pour l'année 2016.
  
- ↪ a accepté de percevoir pour l'année 2017 un montant de redevance fixé à 125 € au titre de la redevance d'occupation du domaine public afférente aux ouvrages de transport de gaz naturel.
  
- ↪ a décidé de confier au Centre de Gestion de la Vendée, par voie de convention, la gestion d'un contrat d'assurance spécifique couvrant les risques statutaires, dépenses obligatoires supportées par la collectivité employeur, en cas de maladie, maternité, accident du travail ainsi qu'au versement d'un capital décès : pour les agents affiliés à la CNRACL (plus de 28

heures/semaine), au taux de 0,12 % et pour les agents affiliés à l'IRCANTEC (moins de 28 heures/semaine), au taux de 0,05 %.

Synthèse affichée en exécution de l'article L 2131-3 du code général des collectivités territoriales.

Fait à Saint-Martin-des-Noyers, le 26 octobre 2017.

Le Maire,  
Signé Daniel MENANTEAU